

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 18 Octobre 2022
19 heures 00**

Le Mardi 18 Octobre 2022 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 12 octobre 2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

GF/EB

N° 002909

Direction des affaires
culturelles - Demande
de subvention pour
l'action éducative et
culturelle du musée
municipal

Affiché le :

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Gaëlle LETTERON donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Amélie LEBRETON donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS : M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal),
Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Célia BARBIER est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la Loi n° 2002-5 du 4 Janvier 2002 modifiée relative aux musées de France impose à toute collectivité propriétaire d'un « Musée de France » la création d'un service des publics ayant pour mission de concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture.

Madame le Maire rappelle également que depuis 2005, grâce à l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Ministère de la Culture) la ville d'Apt a pu mettre en place dans son musée, un service des publics dont les activités ne cessent de se développer (ateliers pédagogiques pendant et hors temps scolaire, visites guidées, animations...). Le travail ainsi mené par l'équipe du musée a permis d'élargir le public du musée tant dans sa composition que dans son nombre.

Madame le Maire souligne qu'en 2019, conformément aux directives du Service des

Musées de France, le musée a mis en œuvre un programme d'éducation artistique et culturelle permettant l'intervention d'artistes ou d'artisans au musée, afin de développer la connaissance patrimoniale via la pratique artistique dans le cadre d'activités scolaires et extra-scolaires.

Madame le Maire annonce que les actions d'éducation artistique et culturelle menées en 2022 ont permis d'accueillir plus de 1200 enfants pendant le temps scolaire, de développer des propositions hors temps scolaire, d'intégrer le dispositif du Pass culture et de créer de nouveaux dispositifs de visite en familles, tels que le kit famille qui a été particulièrement apprécié durant l'été 2022.

Face au succès de ces activités, Madame le Maire propose au Conseil municipal de poursuivre ces actions en 2023, évaluées à 13 500 € et financées par les crédits inscrits au budget de fonctionnement 2023 du musée. Afin de permettre la mise en œuvre de ces actions, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France, pour l'année 2023, une subvention d'un montant de 6 750 € (six mille sept cent cinquante euros).

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

CONSIDERE que les activités du service des publics du musée répondent bien à l'obligation fixée par la Loi n° 2002-5 du 4 Janvier 2002 modifiée relative aux musées de France.

CONFIRME, l'importance du développement d'un programme d'éducation artistique et culturelle au sein du musée municipal, conformément aux orientations nationales.

DIT, que la dépense sera financée par les crédits inscrits au budget de fonctionnement 2023.

AUTORISE, Mme le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches pour solliciter une subvention d'un montant de 6 750 Euros pour la mise en œuvre de ce programme d'éducation artistique et culturelle, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette demande.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY**

